

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 02 décembre 2022

Signature de la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » par le Régiment d'infanterie chars de marine de Poitiers, Groupama Vienne, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, les cliniques ELSAN de Poitiers, Randstad Inhouse, la ville et le CCAS de Buxerolles

Lutter contre les accidents de la route liés au travail constitue un des axes majeurs de la politique de sécurité routière engagée par l'État. Ce vendredi 02 décembre 2022, sept organismes du département de la Vienne ont décidé de s'engager en signant, aux côtés de Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre ».

Chaque année, les accidents routiers professionnels (accidents de trajet et de mission) sont la première cause de mortalité au travail. Ainsi, en France, plus de 450 personnes ont perdu la vie sur des trajets professionnels ou domicile-travail en 2021. Dans la Vienne, les accidents lors de déplacements domicile-travail ou professionnels représentent près de 40 % des accidents corporels. L'année 2021 a enregistré malheureusement un triste record dans notre département, avec 13 morts sur les routes dans le cadre de déplacements professionnels de type missions, soit la moitié des victimes enregistrées l'année dernière.

Ainsi, la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » est un contrat moral entre l'État et les organismes signataires qui placent le risque routier au cœur de leurs préoccupations. Les chefs d'entreprises s'engagent notamment à :

- 1-Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant ;
- 2-Prescrire la sobriété sur la route ;
- 3-Exiger le port de la ceinture de sécurité ;
- 4-Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées ;
- 5-Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;
- 6-Favoriser la formation à la sécurité routière ;
- 7-Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La signature de cette charte permet aux organismes concernés de s'inscrire dans une démarche de longue durée. Ils pourront ainsi développer des plans de prévention du risque routier ou mettre en place des programmes d'actions à travers des mesures concrètes, pour transmettre les bons comportements à leur personnel.

Quelques exemples :

Chaque année Groupama Vienne organise une opération de prévention de sécurité routière « 10 de conduite jeune » avec l'Escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie de la Vienne et plusieurs intervenants départementaux de la sécurité routière. Elle a pour objectif de faire découvrir aux adolescents la conduite d'un véhicule dans un cadre de sécurité optimale tout en les sensibilisant à la sécurité routière. Cette année, elle se tiendra du 5 au 9 décembre au Lycée professionnel agricole Jean-Marie Bouloux de Montmorillon.

Les agents des collectivités conduisent régulièrement, aussi le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, a décidé de les informer sur les risques routiers en organisant une journée de sensibilisation en mai 2022, à l'occasion des « journées de la sécurité routière au travail ». Au cours de cet événement, ils ont bénéficié d'ateliers sur les thèmes de l'alcool, du constat amiable, de la vitesse et du téléphone. Les intervenants départementaux de la sécurité routière de la préfecture de la Vienne ont été mobilisés pour animer les ateliers sur la vitesse et le téléphone.

Enfin, la ville et le CCAS de Buxerolles ont mis en place pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS deux jours de sensibilisation aux risques routiers avec quatre ateliers sur les thèmes de la conduite addictive, le constat amiable, le téléphone au volant et l'éco-conduite.

À ce jour, 24 organismes de la Vienne ont signé la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre ». Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, salue l'engagement de ces employeurs de la Vienne qui se mobilisent pour lutter contre les risques routiers professionnels.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers